



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle National d'Expertise
POLMAR-Terre**



ORSEC – La disposition spécifique POLMAR-Terre

Les spécificités Outre-Mer



ORSEC : le dispositif spécifique Polmar-Terre



Le plan POLMAR (POLlution MARitime) est un plan d'intervention français institué suite à la catastrophe de l'Amocco Cadiz sur les côtes de Bretagne en 1978.

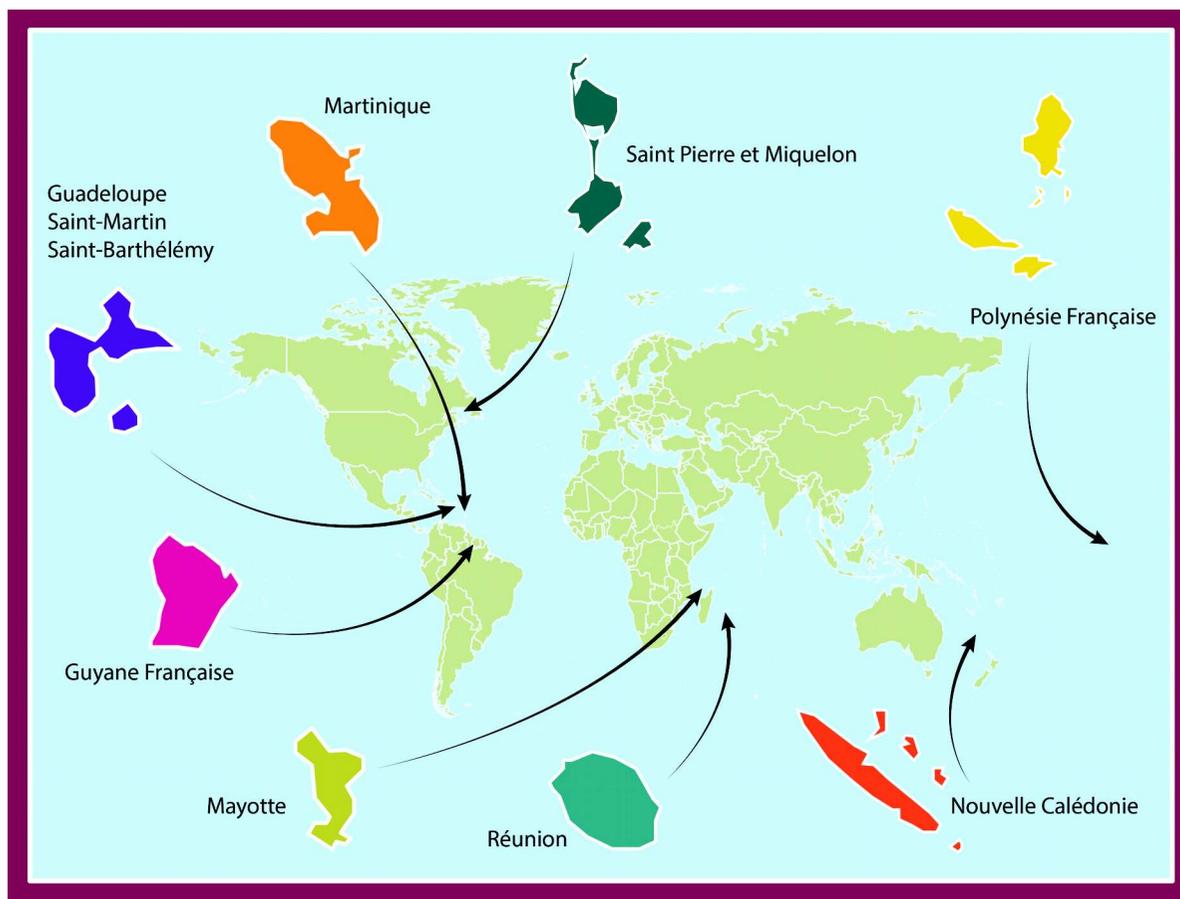
Depuis les instructions ont été actualisées et complétées en fonction des expériences vécues (accidents de l'Erika, du Prestige...).

Elles traitent d'intervention en cas de crise, mais aussi de prévention et de "préparation à la lutte" :

- maintenir la capacité opérationnelle du dispositif POLMAR-Terre
- fournir rapidement aux autorités responsables les moyens d'agir en cas de déversement en mer.

ORSEC : le dispositif spécifique Polmar-Terre

Depuis 1978, chaque département du littoral français doit être doté d'un plan Polmar-terre, révisé tous les 5 ans.



Un plan POLMAR-Terre pour chaque DROM :

- La Martinique
- La Guadeloupe
- La Guyane
- Mayotte
- La Réunion

Les COM ne sont pas dotés de plan POLMAR-Terre, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon (historiquement un DOM)

LE PLAN POLMAR dans LE PLAN ORSEC

(Loi 2004 de modernisation de la sécurité civile - Décrets d'application du 13/09/2005)

Articles L 741-1 et 2 et R 741-1 et suivants
du Code de la Sécurité intérieure

Aujourd'hui le plan ORSEC c'est :

Organisation de la gestion de crise pour tous les plans d'urgence

Il se compose de :

“dispositions générales” *applicables à tous types
de catastrophes*

“dispositions spécifiques” *pour chaque risque
particulier dont POLMAR*



Le dispositif spécifique Polmar-Terre Les constituants techniques

- Un atlas de sensibilité
- La protection des sites sensibles réellement protégeables par barrages
- La gestion des déchets
- La gestion des chantiers sur le littoral et les préconisations pour le nettoyage et la restauration des milieux
- Les dispositions pour la faune
- Les aspects financiers et juridiques
- Organisation des mesures et analyses (en vue de suivis environnementaux ET à des fins contentieuses et judiciaires)
- Gestion des pêches et salubrité des zones de productions marines
- Dispositifs sanitaires pour le personnel de lutte et pour les populations du littoral
- La gestion de l'afflux des bénévoles
- L'inventaire des moyens disponibles
- L'interface Terre-Mer

La lutte contre les pollutions marines accidentelles au sein du ministère de la Mer

Le dispositif POLMAR-Terre, interministériel, est confié localement aux préfets de départements, y compris en Outre-Mer.

En Outre-Mer le préfet assure également la fonction de délégué du gouvernement pour l'Action de l'Etat en mer (AEM).

Parmi les services impliqués dans la préparation à la lutte : La DAM et le PNE POLMAR-Terre, la DEB (Financement Polmar de Crise), les **DM ou DTAM** (correspondant polmar), les **DEAL**, le Cedre...



Les acteurs Polmar-Terre Le correspondant départemental

Un correspondant Polmar-Terre par département du littoral.

Sa mission consiste à :

- Être l'interlocuteur de l'administration centrale et de la Préfecture en cas de crise et hors crise,
- Veiller à la révision du plan Orsec Polmar-Terre (tous les 5 ans),
- Veiller à la régularité des exercices et à la mise en place des formations (tous les 3 ans),
- En cas de pollutions de petites et moyennes ampleurs, conseiller les collectivités sur les mesures à prendre, participer à la coordination des opérations, faire le lien avec les organismes experts.

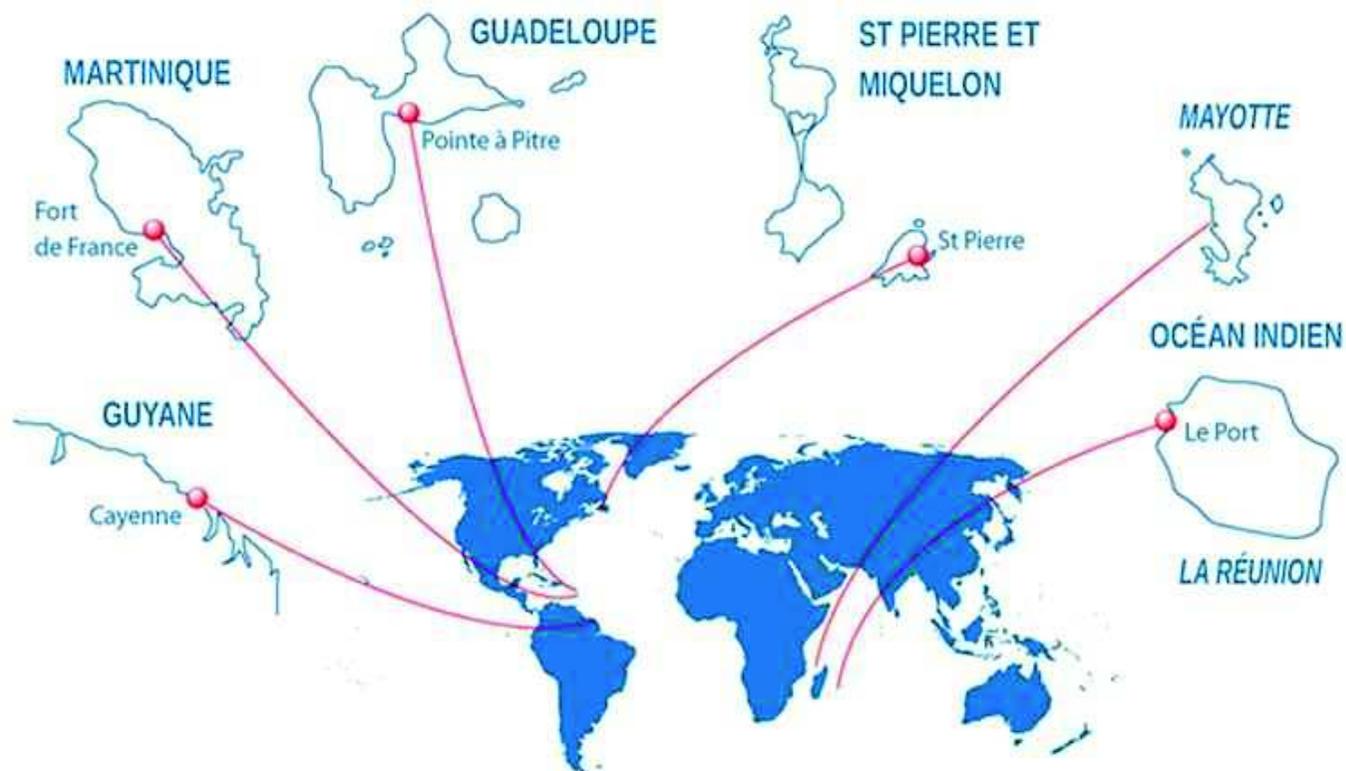


Les centres de stockage POLMAR-Terre

Depuis 1978 création de 14 Centres interdépartementaux de stockage de matériels de lutte, gérés par le ministère de la Mer.

8 en métropole

6 en outre mer



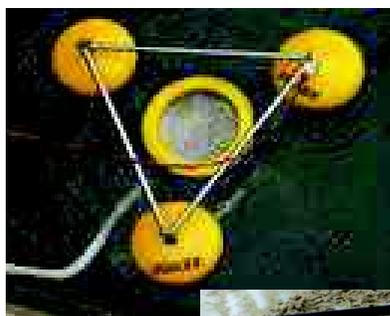
Les centres de stockage POLMAR-Terre

Le matériel stockés dans les centres POLMAR-Terre sont :

- Matériels spécifiques acquis par la Direction des Affaires Maritimes avec l'assistance technique du Pôle National d'Expertise POLMAR-Terre au ministère de la Mer : achats centralisés
- Stockés, maintenus et gérés par les Centres de Stockage Polmar-terre (Services du ministère de la Mer – DM ou DTAM)
- Mobilisables par les Préfets de zone, sur demande des Préfets de département

Les centres de stockage POLMAR-Terre

A noter que les matériels stockés dans les centres d'Outre-Mer sont identiques à ceux de métropole.



Les centres de stockage POLMAR-Terre Les difficultés liées à l'Outre-Mer

Les complications liées à l'Outre-Mer sont :

- Les taxes, octrois de mer et TVA différents pour chacun des DROM-COM : complication des expéditions et livraisons de matériels, notamment pour les achats centralisés
- Délais de livraison importants depuis la Métropole
- Entretien des matériels complexifié au niveau des centres de stockage : difficultés d'approvisionnement de pièces détachées, coûts des prestations locales très élevées
- Soutien technique du PNE, ou du réseau POLMAR, plus compliqué dû à l'éloignement
- Vieillesse accélérée du matériel dû aux conditions climatiques



Les marchés par anticipation en métropole

La méthode : démarche marchés par anticipation prévue par l'instruction du 11 janvier 2006 du premier ministre portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin.

Fondement de la démarche :

Retour d'expérience Erika et Prestige : délais de mise en place des marchés et coûts élevés des réquisitions

Diminution des moyens humains disponibles au sein des services de l'État

Une nécessité : prévoir une organisation qui mobilise toutes les forces publiques et privées à un coût acceptable

Les marchés par anticipation en métropole

Le principe de ces marchés est :

- Avant la crise : anticiper les phases de consultation et de sélection des entreprises
- Pendant la crise : passation des bons de commande au niveau départemental ou zonal

Les activités concernées sont :

- nettoyage manuel et mécanisé des sites pollués
- stockage, reprise et traitement des déchets
- fourniture de matériels
- location de matériels
- location de véhicules
- suivi de chantiers

Les marchés par anticipation en Outre-Mer

Aujourd'hui aucun département d'Outre-Mer n'a passé de marché par anticipation :

- Concurrence et choix des entreprises limités localement
- Peu de stocks de matériels en local permettant à une entreprise de s'engager à travers ces marchés
- Absence de compétence locale pour les prestations de services tel que le nettoyage du littoral
- Complexité de la démarche pour un département seul (en métropole ces marchés sont rédigés au niveau des DREAL de zone)

Les spécificités en Outre-Mer

La gestion d'une pollution de grande ampleur en Outre-Mer poserait les difficultés suivantes :

- Compléments de matériels en provenance d'autres centres de stockage difficiles à organiser dans l'urgence, notamment à cause des droits de douane et des délais
- Difficultés d'achat et d'approvisionnement de matériels supplémentaires pour une gestion sur la durée : coûts et délais
- Difficultés d'obtenir des renforts en personnel : peu de compétences locales, les renforts viendraient de métropole

Merci de votre attention

Des questions ?

